

MARDI 13 DÉCEMBRE 2011

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Canada](#) > **Armes à feu: Dutil sort la carte judiciaire pour bloquer la destruction du registre**

Armes à feu: Dutil sort la carte judiciaire pour bloquer la destruction du registre

La Presse canadienne 13 décembre 2011 14h53 Canada



Photo : La Presse canadienne (photo) Jacques Boissinot

Entouré de représentants du monde policier, de la santé, de l'éducation et de groupes de victimes de tragédies, Robert Dutil a déclaré en conférence de presse à Québec qu'il n'avait pas le choix d'intenter un recours judiciaire pour sauvegarder un registre dont l'utilité a été démontrée.

Québec — Un recours judiciaire empêchera la destruction des données du registre des armes à feu en attendant une décision du tribunal sur la décision des conservateurs d'abolir ce système d'enregistrement, a déclaré aujourd'hui le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil.

M. Dutil a affirmé que le Québec est propriétaire des informations sur les utilisateurs québécois du registre, puisque la mise en place de ce dispositif a été effectuée grâce aux contribuables de la province.

La démarche et les arguments qui seront invoqués par le Québec demeurent secrets, mais le gouvernement a estimé qu'il sera possible d'empêcher la destruction des données comme le prévoit le projet de loi C-19, qui est encore à l'étude au parlement fédéral.

«Nos juristes nous disent qu'on va respecter le bon "timing" qu'il faut pour nous permettre d'intervenir avant que le registre puisse être légalement détruit», a dit M. Dutil lors d'une conférence de presse.

Comme La Presse canadienne l'a rapporté hier, M. Dutil a annoncé aujourd'hui que le gouvernement québécois s'adressera aux tribunaux dès l'entrée en vigueur du projet de loi des

conservateurs, qui avaient promis en campagne électorale d'abolir le registre.

Dutil n'avait pas le choix

Entouré de représentants du monde policier, de la santé, de l'éducation et de groupes de victimes de tragédies, M. Dutil a déclaré en conférence de presse à Québec qu'il n'avait pas le choix d'agir ainsi pour sauvegarder un registre dont l'utilité a été démontrée.

Après la sanction royale du projet de loi C-19 du gouvernement conservateur, Québec prendra la voie judiciaire afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes d'épaule.

«Je trouve injuste et inéquitable pour les Québécois, qui ont contribué par leurs impôts à la création de ce registre, que les données les concernant soient détruites sans que préalablement ne soit offerte au gouvernement du Québec la possibilité de les récupérer», a-t-il dit.

«Le gouvernement du Québec s'adressera aux tribunaux afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes à feu sans restriction des citoyens québécois inscrites dans le registre canadien.»

Projet de loi

Advenant un jugement favorable des tribunaux, un projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale pour établir notamment la mise en place d'un registre québécois, a affirmé le ministre.

M. Dutil n'a pas caché que l'annonce de cette démarche judiciaire vise à exercer des pressions supplémentaires sur le gouvernement fédéral, dans l'espoir de parvenir à une entente avant d'en arriver devant le tribunal.

«Si ce geste-là, aujourd'hui, pouvait amener le gouvernement fédéral à négocier pour qu'on le fasse hors cour, ce serait préférable», a-t-il dit.

Selon M. Dutil, sans les données d'Ottawa, la mise en place d'un système d'enregistrement québécois coûterait plus de 35 millions.

Le gouvernement québécois est engagé depuis des semaines dans un bras de fer avec le gouvernement fédéral, qui souhaite abolir le registre des armes d'épaule et détruire les données qu'il contient.

La semaine dernière, l'Assemblée nationale s'était unanimement prononcée en faveur d'un recours judiciaire visant le maintien du registre et la préservation de ses données.

Plusieurs appuis

Présent aux côtés de M. Dutil, le chef du Service de police de la ville de Montréal, Marc Parent, a déclaré après la conférence de presse que les agents montréalais utilisent le registre 350 fois par jour lorsqu'ils sont appelés à intervenir.

«Il y a des cas où on a empêché des suicides parce qu'avec l'information qu'on a pu obtenir, on a localisé des gens qui avaient dans leur main une arme longue et qui étaient sur le point de se suicider», a-t-il dit.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, a expliqué que le registre permet de saisir les armes dans des situations à risque, auprès des suicidaires mais aussi dans le cas de violence conjugale.

M. Francoeur a affirmé que tous les policiers du pays sont unanimes quant à l'utilité du système d'enregistrement. «Il est utile non seulement pour la sécurité des policiers mais pour la sécurité

des citoyens», a-t-il dit.

Une représentante d'un regroupement de témoins et victimes de la tuerie de Polytechnique a bien accueilli la décision du gouvernement québécois. Heidi Rathjen, qui a activement milité pour la mise en place du registre, a constaté que le gouvernement du Québec prenait le parti des victimes, un discours pourtant mis de l'avant par les conservateurs à Ottawa, notamment pour resserrer le Code criminel récemment.

«Contrairement aux conservateurs qui disent qu'ils sont là pour défendre les victimes, ce n'est pas vrai, c'est vraiment le Québec qui s'est levé pour défendre la sécurité publique, pour défendre le droit à la sécurité de leurs citoyens et peut-être même de tous les citoyens», a-t-elle dit, en espérant que d'autres provinces se joignent au Québec pour défendre les données.

Mme Rathjen a estimé que le combat que laisse entrevoir le recours judiciaire du Québec s'inscrira sur plusieurs années, peut-être même jusqu'en Cour suprême.

«On s'embarque dans un nouveau chapitre dans toute l'histoire pour le contrôle des armes à feu», a-t-elle dit.

registre des armes à feu, Robert Dutil, ledevoir.com

Haut de la page

Recommander

5

Tweeter

10

0

CANADA

Quebec will sue to save gun data

Province plans legal action after Ottawa kills controversial registry

ANDREW CHUNG
QUEBEC BUREAU

MONTREAL—Quebec's public security minister put on a show of force Tuesday as he announced he'd take Ottawa to court over the looming death of the long-gun registry.

Robert Dutil surrounded himself with police associations, health and women's groups, suicide prevention experts, and representatives from Montreal's Dawson College, the site of a tragic shooting in 2006, to chastise the federal government's plans to kill the controversial registry.

Dutil did not specify what kind of legal action his government would take. It could theoretically take the form of an injunction, for instance, or a constitutional challenge.

But he made it clear what Quebec's view is on the registry's maintenance.

"I am of the mind that the long-gun registry is useful and essential for Quebec in the prevention of domestic violence, police work, and the administration of justice," Dutil said.

The Conservatives' Bill C-19



"In contrast to the false claims of the Conservatives, the Quebec government really represents the interests of victims."

HEIDI RATHJEN,
L'ECOLE POLYTECHNIQUE
SHOOTING WITNESS

would not only kill the registry, but also delete the data — information that cost hundreds of millions of dollars to compile. The registry was created in 1998.

Bill C-19 still needs third reading in the House of Commons and Senate approval to become law.

Dutil said if the gun registry isn't maintained, then Quebec would at least expect the data on long guns and their owners to be sent to the province, since Quebec taxpayers contributed to the registry's creation.

Quebec would then create its own registry with the data on Quebec residents, the minister said. Without the information, starting from scratch would be cost prohibitive,

he explained.

"We think there is a difference between the data and the registry," Dutil said.

Michael Patton, a spokesperson for Canada's Public Safety Minister Vic Toews, said the Harper government would not support the creation of a "backdoor registry."

"Canadians gave our Government a strong mandate to end the wasteful and ineffective long-gun registry once and for all," Patton said in an email, adding the records are "inaccurate" and "out of date."

Dutil also said he wrote a letter to Toews, his federal counterpart, denouncing the fact that if the registry is ended, Canadians will be left with less gun control than when it was

created in 1998.

Before that time, gun shop owners at least had to keep a registry with information on the guns in their inventory and the people buying them.

Gun sellers were also obliged to ensure the buyer had the proper permits to purchase them.

"We are worried that this big step backward could have repercussions on public safety," Dutil said.

Patton confirmed that once the bill becomes law, there will be no requirement for merchants to record specific details about gun buyers. However, owners will still need a firearms licence to purchase guns and ammunition.

Several of the groups supporting Quebec's move also spoke out.

Heidi Rathjen, who was present during the deadly 1989 rampage at the École Polytechnique in Montreal in which 14 women were killed, said in a statement, "In contrast to the false claims of the Conservatives, the Quebec government really represents the interests of victims."

A study by Quebec's National Public Health Institute and submitted to the federal government suggested that between 1998 and 2004 Canada observed a reduction of, on average, 50 firearm-related homicides and 250 suicides per year.

Registre des armes d'épaule : Québec va entamer un recours judiciaire

Mise à jour le mardi 13 décembre 2011 à 14 h 01 HNE



Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Robert Dutil

Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Robert Dutil, change de ton dans le dossier de l'abolition du registre des armes d'épaule. Après avoir espéré convaincre Ottawa de conserver les données du registre, Québec annonce maintenant qu'il entamera une action en justice si Ottawa adopte le projet de loi C-19 qui en prévoit la destruction.

Le ministre n'a toutefois pas précisé quel type de recours judiciaire il comptait entreprendre. Il pourrait par exemple demander une injonction temporaire pour éviter que les données ne soient détruites.

D'entrée de jeu, le ministre a dit souhaiter d'abord et avant tout le maintien du registre des armes d'épaule, « à défaut de quoi, les données devront être sauvegardées et nous être transmises ».

Selon le ministre Dutil, il y a une volonté claire au Québec pour une conservation de ces données. Il a rappelé que l'Assemblée nationale avait adopté huit motions unanimes demandant au gouvernement fédéral de maintenir le registre.

« Je suis d'avis qu'un système d'enregistrement des armes d'épaule est utile et essentiel pour le Québec aux fins de la prévention du crime, dont la violence conjugale, du travail des policiers et de l'administration de la justice. » — Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil

Le ministre a également mentionné que le projet de loi C-19 constitue un recul par rapport aux règles qui existaient avant l'entrée en vigueur du registre, en 1998. Avant cette date, les marchands d'armes étaient notamment dans l'obligation de tenir un registre des ventes, qui incluait des données sur l'acquéreur. Le vendeur devait aussi vérifier si l'acheteur détenait un permis d'acquisition.

Pas de réponse positive du fédéral

Le ministre a précisé qu'il avait transmis un certain nombre de demandes au ministre fédéral de la Sécurité publique, dont le retrait du projet de loi de la destruction des données du registre, ou à tout le moins, une exception de préservation des données pour les provinces intéressées.

Dans cette lettre à son homologue fédéral, il mentionnait également l'importance de la réintroduction des mesures qui prévalaient avant 1998 pour les vendeurs d'armes à feu. « À ce jour, le Québec n'a reçu aucune réponse favorable à ses demandes », a ajouté M. Dutil.

« Dans ce contexte, dès la sanction de C-19, le gouvernement du Québec s'adressera aux tribunaux afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes à feu sans restriction des citoyens québécois inscrites dans le registre canadien. » — Robert Dutil

Robert Dutil a ensuite affirmé qu'advenant un jugement favorable, son gouvernement déposerait un projet de loi pour créer son propre registre à partir des données transférées par le gouvernement fédéral.

Le ministre a par ailleurs jugé qu'il était « injuste et inéquitable » pour les Québécois qui ont contribué par leurs impôts à la création de ce registre que les données soient détruites « sans que préalablement ne soit offerte au gouvernement du Québec la possibilité de les récupérer ».

Le projet de loi C-19, qui prévoit l'abolition du registre et la destruction de ses données, est actuellement en deuxième lecture à la Chambre des Communes. Il devra d'abord faire l'objet d'une troisième lecture et obtenir l'approbation du sénat avant d'être adopté. Les conservateurs sont majoritaires dans les deux chambres.

Appui du SPVM

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a par ailleurs donné son appui, mardi, au ministère de la Sécurité publique dans sa démarche de rapatrier les données québécoises du registre des armes d'épaule.

Le SPVM a indiqué que le registre fait partie des stratégies pour lutter efficacement contre les crimes violents, précisant qu'il est actuellement consulté 354 fois par jour par les policiers de Montréal.

En complément



Vidéo - [Olivier Lemieux fait le point.](#)

Quebec to sue for long-gun data

'We participated in paying for that'

KEVIN DOUGHERTY
GAZETTE QUEBEC BUREAU

QUEBEC – Quebec wants to create its own long-gun registry, using data already collected for the federal registry, and is prepared to go to court to stop Ottawa destroying gun ownership records.

Public Security Minister Robert Dutil announced Tuesday that Quebec would take legal action to recover the data once Ottawa's Bill C-19, abolishing the federal long-gun registry, becomes law.

Dutil said C-19 was "a step backwards" and called the destruction "unjust and unequitable."

"We participated in paying for that data," he noted.

"Quebec believes a system of registering weapons is essential in crime prevention," Dutil told a news conference attended by representatives of Quebec police forces, their unions, crime experts and crime victims.

Dutil wrote to his federal counter-

part Vic Toews on Dec. 2 appealing for him to save the registry. Dutil also asked Toews to require gun sellers to verify whether buyers have a valid gun permit.

Bill C-19 states that anyone can sell or give a gun to another person as long as he "has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm."

"Someone could acquire a gun without having a permit," Dutil said.

Michael Patton, communications director for Toews, said in a telephone interview the Conservative government has a mandate to repeal the long-gun registry.

He said the government's commitment includes destroying the data, which he added are not always up to date, and that Ottawa will not transfer its registry to Quebec.

"It's just a difference of philosophy," he said.

Patton added police can still track weapons ownership through gun permits.

"You have to have a licence to purchase ammunition," he noted.

Dutil said if Quebec wins its court battle and recuperates the gun records, it would then adopt a bill to

create its own arms registry.

But the province will not start a gun registry from scratch, he added, saying the cost of such a registry has been put at least \$35 million, a figure he said seems low.

He said 2,561 weapons were ordered seized in Quebec in the last year for the safety of the owner or another person.

Montreal police chief Marc Parent, who accompanied Dutil at his announcement, said his force consults the federal registry 350 times a day.

For Quebec as a whole, the registry is accessed between 700 and 750 times daily, often in spousal abuse or cases involving people with mental illness issues, he said.

"With this information we can locate people who have a firearm in their possession, or who are on the point of committing suicide. That is what the arms registry gives us," Parent said.

"It is a useful tool for police operations."

Asked whether Toews is taking an ideological position, Parent said that was a political debate.

"I can't give my personal opinion."

Yves Francoeur, president of

the Montreal police Brotherhood union, gave the example of a severely beaten woman who was unable to say how many guns her husband had. Police went to the home and recovered three weapons. But thanks to the registry, they learned the man had eight.

"We returned and seized five weapons plus 40,000 bullets," Francoeur said.

"This is not exceptional," he added. "We live with that every day."

Donna Varrica, communications coordinator for Dawson College, said that while a restricted weapon (not a long-gun) was used in the Sept. 13, 2006, shooting spree at the CEGEP, "if it was easy enough to get a Beretta, that shows a problem with the system to begin with and it probably needs reinforcing rather than a loosening of the conditions to get a weapon."

Nathalie Provost, a survivor of the 1989 École Polytechnique shooting in which 14 women died, said she hopes Conservative senators will block Bill C-19.

The Senate is "is not partisan, technically," she noted, and C-19 "makes no sense."

kdougherty@montrealgazette.com

LONG-GUN REGISTRY

PM unmoved by Quebec court challenge

DANIEL LEBLANC OTTAWA
RHÉAL SÉGUIN QUEBEC

Prime Minister Stephen Harper is refusing to delay the destruction of the long-gun registry data even as the Quebec government launches a last-ditch court challenge that could take years to decide.

Brushing off attacks from Quebec and the opposition, Mr. Harper and his ministers said they will not wait for the court ruling to fulfill a campaign promise to get rid of the registry and its unreliable data.

"The provinces have the right to carry out their own policies, but this government will not support the creation of a backdoor registry," Mr. Harper said during Question Period.

Ottawa plans to destroy the data in the long-gun registry shortly after Bill C-19 is adopted by Parliament, likely early next year.

However, Quebec Public Security Minister Robert Dutil is arguing that as long as the case is before the courts, the data and the accompanying software need to be protected. This would give Quebec time to mount a campaign to pressure Ottawa into finding a political solution to the province's demands.

"It would be preferable for the federal government to decide to give us the data rather than obtain a decision from a judge," Mr. Dutil said at a news conference on Tuesday backed by several police organizations, crime experts and victims groups.



Public Security Minister Robert Dutil announces Quebec's challenge Tuesday. JACQUES BOISSINOT/THE CANADIAN PRESS

The Quebec government, along with all political parties in the province and the majority of Quebecers, have been strongly opposed to abolishing the gun registry. Quebec insisted that it needs the data to set up its own registry. Mr. Dutil said it would be too costly for the province to reconstitute the data in the registry once it was destroyed.

Mr. Dutil refused to explain the

legal arguments upon which the province will base its case, preferring to keep his cards close to his chest.

"I cannot explain that because we are going to court and we will keep our legal strategy and let those in the Justice Ministry decide what arguments will be used in court," Mr. Dutil said.

In Ottawa, the NDP and the Liberal Party backed Quebec's

demands, arguing that the Conservatives were ignoring the wishes of the police and the legal community, among others.

"The Conservatives are being hard-headed and are defying all logic with their plan to destroy the gun-registry data," Interim NDP Leader Nycole Turmel said.

The Quebec government and its allies expect a long battle if the matter goes before the courts.

Dutil amènera Ottawa en cour

► Québec s'adresse aux tribunaux pour obtenir les données du registre des armes ► Un registre dont l'utilité a été démontrée, selon Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique

ARMES. Un recours judiciaire empêchera la destruction des données du registre des armes à feu en attendant que le tribunal se prononce sur la décision des conservateurs d'abolir ce système d'enregistrement, a déclaré hier le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil.

M. Dutil a affirmé que le Québec est propriétaire des informations sur les utilisateurs québécois du registre, puisque la mise en place de ce dispositif a été effectuée grâce aux contribuables de la province.

La démarche et les arguments qui seront invoqués par le Québec demeurent secrets, mais le gouvernement a estimé qu'il est possible d'empêcher la destruction des données, comme le prévoit le projet de loi C-19, qui est encore à l'étude au parlement fédéral.

«Nos juristes nous disent qu'on va respecter le bon "timing" qu'il faut pour nous permettre d'intervenir avant que le registre puisse être légalement détruit», a dit M. Dutil.

Le ministre a également annoncé hier que le gouvernement québécois s'adressera aux tribunaux dès l'entrée en vigueur du projet de loi des conservateurs, qui avaient promis au cours de la campagne électorale

d'abolir le registre.

Entouré de représentants du monde policier, de la santé, de l'éducation et de groupes de victimes de tragédies, M. Dutil a déclaré qu'il n'avait pas le choix d'agir ainsi pour sauvegarder un registre dont l'utilité a été démontrée.

Après la sanction royale du projet de loi C-19 du gouvernement conservateur, Québec suivra la voie judiciaire afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes d'épaule.

«Je trouve injuste et inéquitable pour les Québécois, qui ont contribué par leurs impôts à la création de ce registre, que les données les concernant soient détruites sans que préalablement ne soit offerte au gouvernement du Québec la possibilité de les récupérer», a-t-il dit.

Advenant un jugement favorable des tribunaux, un projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale pour établir notamment la mise en place d'un registre québécois, a affirmé le ministre.

M. Dutil n'a pas caché que l'annonce de cette démarche judiciaire vise à exercer une pression supplémentaire sur le gouvernement fédéral, dans l'espoir de parvenir à une entente avant d'en arriver devant le tribunal.

LA PRESSE CANADIENNE

Registre des armes

Le gouvernement québécois est engagé depuis des semaines dans un bras de fer avec le gouvernement

fédéral. Ce dernier souhaite :

- abolir le registre des armes d'épaule;
- détruire les données que le registre contient.



► Selon Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique, sans les données d'Ottawa, l'instauration d'un système d'enregistrement québécois coûterait plus de 35 M\$.

JOYEUX RÉGAL

Vous allez aimer le Régal de Noël. Un copieux repas pour deux incluant un quart poitrine et un quart cuisse avec farce aux canneberges, minitourtière et betterave. Plus trois délicieux desserts en verrines à partager.

Seulement **25\$*** pour 2 personnes



Supplément de 2\$ pour remplacer la cuisse par une poitrine. Offre valable jusqu'au 1^{er} janvier 2012. Dans les salles à manger des pâtisseries St-Hubert participantes. * Taxes en sus.

En bref



Fraude fiscale : annulation des contrats

ENTREPRISES. Le maire de Montréal **Gérald Tremblay**

annulera les contrats octroyés à des entreprises reconnues coupables de fraude fiscale.

Cette décision fait suite à l'adoption par Québec, la semaine dernière, du projet de loi 35 interdisant à des entreprises coupables de fraude fiscale d'obtenir des contrats publics pendant cinq ans. M. Tremblay a aussi annoncé que les contrats qui n'ont pas été entamés seront annulés.

Selon *La Presse*, il entend cependant demander une exemption pour les contrats qui sont entamés et qui ont été octroyés à des entreprises visées par le projet de loi. ● MÉTRO

Publié le 13 décembre 2011 à 16h51 | Mis à jour à 16h51

Registre des armes à feu: Québec ira devant les tribunaux



Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a annoncé mardi que le gouvernement québécois s'adressera aux tribunaux dès l'entrée en vigueur du projet de loi C-19 sur l'abolition du registre des armes à feu.

La Presse Canadienne

Alexandre Robillard

La Presse Canadienne

Québec

Un recours judiciaire empêchera la destruction des données du registre des armes à feu en attendant que le tribunal se prononce sur la décision des conservateurs d'abolir ce système d'enregistrement, a déclaré mardi le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil.

M. Dutil a affirmé que le Québec est propriétaire des informations sur les utilisateurs québécois du registre, puisque la mise en place de ce dispositif a été effectuée grâce aux contribuables de la province.

La démarche et les arguments qui seront invoqués par le Québec demeurent secrets, mais le gouvernement a estimé qu'il sera possible d'empêcher la destruction des données comme le

prévoit le projet de loi C-19, qui est encore à l'étude au parlement fédéral.

«Nos juristes nous disent qu'on va respecter le bon *timing* qu'il faut pour nous permettre d'intervenir avant que le registre puisse être légalement détruit», a dit M. Dutil lors d'une conférence de presse.

Comme La Presse Canadienne l'a rapporté lundi, M. Dutil a annoncé mardi que le gouvernement québécois s'adressera aux tribunaux dès l'entrée en vigueur du projet de loi des conservateurs, qui avaient promis en campagne électorale d'abolir le registre.

Utilité démontrée

Entouré de représentants du monde policier, de la santé, de l'éducation et de groupes de victimes de tragédies, M. Dutil a déclaré en conférence de presse à Québec qu'il n'avait pas le choix d'agir ainsi pour sauvegarder un registre dont l'utilité a été démontrée.

Après la sanction royale du projet de loi C-19 du gouvernement conservateur, Québec prendra la voie judiciaire afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes d'épaule.

«Je trouve injuste et inéquitable pour les Québécois, qui ont contribué par leurs impôts à la création de ce registre, que les données les concernant soient détruites sans que préalablement ne soit offerte au gouvernement du Québec la possibilité de les récupérer», a-t-il dit.

«Le gouvernement du Québec s'adressera aux tribunaux afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes à feu sans restriction des citoyens québécois inscrites dans le registre canadien.»

Si un jugement favorable est rendu par les tribunaux, un projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale pour établir notamment la mise en place d'un registre québécois, a affirmé le ministre.

Pressions supplémentaires

M. Dutil n'a pas caché que l'annonce de cette démarche judiciaire vise à exercer des pressions supplémentaires sur le gouvernement fédéral, dans l'espoir de parvenir à une entente avant d'en arriver devant le tribunal.

«Si ce geste-là, aujourd'hui, pouvait amener le gouvernement fédéral à négocier pour qu'on le fasse hors-cour, ce serait préférable», a-t-il dit.

Selon M. Dutil, sans les données d'Ottawa, la mise en place d'un système d'enregistrement québécois coûterait plus de 35 millions \$.

Le gouvernement québécois est engagé depuis des semaines dans un bras de fer avec le gouvernement fédéral, qui souhaite abolir le registre des armes d'épaule et détruire les données qu'il contient.

La semaine dernière, l'Assemblée nationale s'était unanimement prononcée en faveur d'un recours judiciaire visant le maintien du registre et la préservation de ses données.

Présent aux côtés de M. Dutil, le chef du Service de police de la ville de Montréal, Marc Parent, a déclaré après la conférence de presse que les agents montréalais utilisent le registre 350 fois par jour lorsqu'ils sont appelés à intervenir.

«Il y a des cas où on a empêché des suicides parce qu'avec l'information qu'on a pu obtenir, on a localisé des gens qui avaient dans leur main une arme longue et qui étaient sur le point de se suicider», a-t-il dit.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, a expliqué que le registre permet de saisir les armes dans des situations à risque, auprès des suicidaires mais aussi dans le cas de violence conjugale.

M. Francoeur a affirmé que tous les policiers du pays sont unanimes quant à l'utilité du système d'enregistrement.

«Il est utile non seulement pour la sécurité des policiers mais pour la sécurité des citoyens», a-t-il dit.

Nouveau chapitre

Une représentante d'un regroupement de témoins et victimes de la tuerie de Polytechnique a bien accueilli la décision du gouvernement québécois. Heidi Rathjen, qui a activement milité pour la mise en place du registre, a constaté que le gouvernement du Québec prenait le parti des victimes, un discours pourtant mis de l'avant par les conservateurs à Ottawa, notamment pour resserrer le Code criminel récemment.

«Contrairement aux conservateurs qui disent qu'ils sont là pour défendre les victimes, ce n'est pas vrai, c'est vraiment le Québec qui s'est levé pour défendre la sécurité publique, pour défendre le droit à la sécurité de leurs citoyens et peut-être même de tous les citoyens», a-t-elle dit, en espérant que d'autres provinces se joignent au Québec pour défendre les données.

Mme Rathjen a estimé que le combat que laisse entrevoir le recours judiciaire du Québec s'inscrira sur plusieurs années, peut-être même jusqu'en Cour suprême.

«On s'embarque dans un nouveau chapitre dans toute l'histoire pour le contrôle des armes à feu», a-t-elle dit.

Partager

Recommander

3

Tweeter

3

0

publicité



POTS PLAISIRS

LE TRIO ET SA BOÎTE CADEAU
EN VENTE DANS NOS 10 RESTOS
Tous les profits à Pignon Bleu

SEULEMENT **18\$**



[Back to Quebec to sue government to save long-gun registry data](#)

Quebec to sue government to save long-gun registry data

December 13, 2011

Andrew Chung

MONTREAL—Quebec's public security minister intended a show of force Tuesday as he announced he'd take Ottawa to court over the looming death of the gun registry.

Robert Dutil surrounded himself with police associations, health and women's groups, suicide prevention experts, and representatives from Dawson College, the site of a tragic school shooting in Montreal, to chastise the federal government's advancing plans to kill the long-gun registry and threaten legal action.

Dutil did not specify what kind of legal action his government would take. It could theoretically take the form of an injunction, for instance, or a constitutional challenge.

But he made it clear what Quebec's view is on the registry's maintenance.

"I am of the mind that the long-gun registry is useful and essential for Quebec in the prevention of domestic violence, police work, and the administration of justice," Dutil said.

The Conservatives' Bill C-19, which would not only kill the registry, but also delete the data – data that cost hundreds of millions of dollars to comply. The registry was created in 1998.

C-19 has passed second reading in the House of Commons. It needs third reading and Senate approval to become law.

Dutil said if the gun registry isn't maintained, then Quebec would at least expect the data on long guns and their owners to be transmitted to the province, since Quebec taxpayers contributed to the registry's creation.

Quebec would then create its own registry with the data on Quebec residents, the minister said. Without the information, starting from scratch would be cost prohibitive, he explained.

"We think there is a difference between the data and the registry" itself, Dutil declared.

Dutil also said he wrote a letter to his federal counterpart, Public Safety Minister Vic Toews, denouncing the fact that if the registry is shuttered, Canadians will be left with less gun control than when it was created in 1998.

Before that time, gun shop owners at least had to keep a registry of their own, with information on the guns in their inventory and the people buying them. Gun sellers were also obliged to ensure the buyer had the proper permits for purchase.

"We are worried that this big step backward could have repercussions on public safety," Dutil said.

Several of the groups supporting Quebec's move also spoke out.

Heidi Rathjen, present during the deadly 1989 rampage at the Ecole Polytechnique in Montreal, in which 14 women were killed, said in a statement, "In contrast to the false claims of the Conservatives, the Quebec government really represents the interests of victims."

A study by Quebec's National Public Health Institute and submitted to the federal government suggested that between 1998 and 2004, following the introduction of the registry, Canada observed a reduction of, on average, 50 firearm-related homicides and 250 suicides per year.

Québec s'adresse aux tribunaux pour obtenir les données du registre des armes

Publié par La Presse Canadienne le mardi 13 décembre 2011 à 14h45.



QUÉBEC - Un recours judiciaire empêchera la destruction des données du registre des armes à feu en attendant que le tribunal se prononce sur la décision des conservateurs d'abolir ce système d'enregistrement, a déclaré mardi le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil.

M. Dutil a affirmé que le Québec est propriétaire des informations sur les utilisateurs québécois du registre, puisque la mise en place de ce dispositif a été effectuée grâce aux contribuables de la province.

La démarche et les arguments qui seront invoqués par le Québec demeurent secrets, mais le gouvernement a estimé qu'il sera possible d'empêcher la destruction des données comme le prévoit le projet de loi C-19, qui est encore à l'étude au parlement fédéral.

«Nos juristes nous disent qu'on va respecter le bon 'timing' qu'il faut pour nous permettre d'intervenir avant que le registre puisse être légalement détruit», a dit M. Dutil lors d'une conférence de presse.

Comme La Presse Canadienne l'a rapporté lundi, M. Dutil a annoncé mardi que le gouvernement québécois s'adressera aux tribunaux dès l'entrée en vigueur du projet de loi des conservateurs, qui avaient promis en campagne électorale d'abolir le registre.

Entouré de représentants du monde policier, de la santé, de l'éducation et de groupes de victimes de tragédies, M. Dutil a déclaré en conférence de presse à Québec qu'il n'avait pas le choix d'agir ainsi pour sauvegarder un registre dont l'utilité a été démontrée.

Après la sanction royale du projet de loi C-19 du gouvernement conservateur, Québec prendra la voie judiciaire afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes d'épaule.

«Je trouve injuste et inéquitable pour les Québécois, qui ont contribué par leurs impôts à la création de ce registre, que les données les concernant soient détruites sans que préalablement ne soit offerte au gouvernement du Québec la possibilité de les récupérer», a-t-il dit.

«Le gouvernement du Québec s'adressera aux tribunaux afin de récupérer les données des certificats d'enregistrement des armes à feu sans restriction des citoyens québécois inscrites dans le registre canadien.»

Advenant un jugement favorable des tribunaux, un projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale pour établir notamment la mise en place d'un registre québécois, a affirmé le ministre.

M. Dutil n'a pas caché que l'annonce de cette démarche judiciaire vise à exercer des pressions supplémentaires sur le gouvernement fédéral, dans l'espoir de parvenir à une entente avant d'en arriver devant le tribunal.

«Si ce geste-là, aujourd'hui, pouvait amener le gouvernement fédéral à négocier pour qu'on le fasse hors-cour, ce serait préférable», a-t-il dit.

Selon M. Dutil, sans les données d'Ottawa, la mise en place d'un système d'enregistrement québécois coûterait plus de 35 millions \$.

Le gouvernement québécois est engagé depuis des semaines dans un bras de fer avec le gouvernement fédéral, qui souhaite abolir le registre des armes d'épaule et détruire les données qu'il contient.

La semaine dernière, l'Assemblée nationale s'était unanimement prononcée en faveur d'un recours judiciaire visant le maintien du registre et la préservation de ses données.

Présent aux côtés de M. Dutil, le chef du Service de police de la ville de Montréal, Marc Parent, a déclaré après la conférence de presse que les agents montréalais utilisent le registre 350 fois par jour lorsqu'ils sont appelés à intervenir.

«Il y a des cas où on a empêché des suicides parce qu'avec l'information qu'on a pu obtenir, on a localisé des gens qui avaient dans leur main une arme longue et qui étaient sur le point de se suicider», a-t-il dit.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, a expliqué que le registre permet de saisir les armes dans des situations à risque, auprès des suicidaires mais aussi dans le cas de violence conjugale.

M. Francoeur a affirmé que tous les policiers du pays sont unanimes quant à l'utilité du système d'enregistrement.

«Il est utile non seulement pour la sécurité des policiers mais pour la sécurité des citoyens», a-t-il dit.

Une représentante d'un regroupement de témoins et victimes de la tuerie de Polytechnique a bien accueilli la décision du gouvernement québécois. Heidi Rathjen, qui a activement milité pour la mise en place du registre, a constaté que le gouvernement du Québec prenait le parti des victimes, un discours pourtant mis

de l'avant par les conservateurs à Ottawa, notamment pour resserrer le Code criminel récemment.

«Contrairement aux conservateurs qui disent qu'ils sont là pour défendre les victimes, ce n'est pas vrai, c'est vraiment le Québec qui s'est levé pour défendre la sécurité publique, pour défendre le droit à la sécurité de leurs citoyens et peut-être même de tous les citoyens», a-t-elle dit, en espérant que d'autres provinces se joignent au Québec pour défendre les données.

Mme Rathjen a estimé que le combat que laisse entrevoir le recours judiciaire du Québec s'inscrira sur plusieurs années, peut-être même jusqu'en Cour suprême.

«On s'embarque dans un nouveau chapitre dans toute l'histoire pour le contrôle des armes à feu», a-t-elle dit.